



Municipalité de la Paroisse St Roch de Mékinac
1216 Rue Principale
St-Roch-de-Mékinac, QC. G0X 2E0
Tél.: (819) 646-5635 Fax : (819) 646-5010
Courriel : st-roch@regionmekinac.com
www.strochdemekinac.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC RELATIF À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE DU 2111 RTE DUCHARME, ST-ROCH-DE-MÉKINAC.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu une demande de dérogation mineure relativement aux immeubles mentionnés en titre.

La dérogation demandée pour le 2111 rte Ducharme, vise à autoriser une construction d'un garage de 28' x 32 ' empiétant de 9 m dans la marge avant de l'immeuble mentionné ci-haut, n'ayant pas la distance requise de 15 m . Ce qui n'est pas conforme à la réglementation de zonage en vigueur 2015-07-003.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance du conseil qui sera tenue le 01 juin 2021, à 19 heures à huis-clos, à la salle du conseil municipal situé au 1216, rue Principale, Saint-Roch-de-Mékinac. Toutes personnes intéressées se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, peuvent formulé leurs commentaires par écrit à Mme Sylvie Genois et/ou Mme Véronique Baril, du 18 mai 2021 au 31 mai 2021, à l'adresse postale suivante : Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac, G0X 2E0, soit par courriel : st-roch@regionmekinac.com ou le déposer dans la boîte aux lettres extérieurs au bureau municipal.

Donné à Saint-Roch-de-Mékinac, ce 18^e jour de mai 2021.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière